

Programme d'Appui au Développement Durable dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche Artisanale en Tunisie (ADAPT)

Contrat n. ENI/2020/416-672 CUP : H59J20001490006



AVIS DE VACANCE DE POSTE PROFESSIONNEL N. 2/AICSTUNISI/2022 EXPERT/E EN GESTION ADMINISTRATIVE/FINANCIERE/PASSATION DE MARCHES

(Convention de Contribution n. ENI/2020/416-672)

« PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE ARTISANALE EN TUNISIE (ADAPT) »

Programme financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement

Profile : Un/e Expert/e en gestion administrative/ financière / passation de marchés

Programme : Appui au Développement Durable dans le secteur de l'agriculture et de la pêche artisanale en Tunisie (ADAPT)

Réglementation en vigueur :

Conformément à la loi 125/2014 « Disciplina generale sulla cooperazione internazionale per lo sviluppo », au décret ministériel italien 113/2015 Art.11, alinéa 1) C, et à la résolution du Comité conjoint n.101 du 19.11.2019, le Bureau de Tunis de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), recrute un/e Expert/e en gestion administrative/ financière / passation de marchés de l'UgP (Unité de Gestion du Programme) dans le cadre du « ADAPT » (ci-après dénommé « Programme »), initiative financée par l'Union européenne et mise en œuvre par le Bureau de Tunis de l'Agence italienne pour la Coopération au Développement (AICS).

DESCRIPTION DU PROGRAMME:

Le Programme « Appui au Développement durable dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche en Tunisie (ADAPT) » de 44,4 millions d'euros, financé par la Délégation Européenne en Tunisie et géré par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), s'inscrit dans la programmation ENI 2019/2020 en soutien au développement rural pour la Tunisie. ADAPT a pour objectif de soutenir des systèmes de production écologiques et durables en améliorant les performances économiques, sociales et environnementales des opérateurs des chaines de valeurs associées. Il vise ainsi, tout d'abord, à faciliter les investissements des promoteurs privés dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche artisanale qui s'insèrent dans une démarche de production écologique et durable. Pour ce faire, il est prévu:

- La mise en place d'un Fonds d'Appui de 25 millions d'euros pour l'octroi aux opérateurs privés i) de subventions adossées à des crédits bancaires. L'accès et le fonctionnement de ce Fonds se fera à travers une plateforme numérique à créer dans le cadre du programme.
- Le soutien aux coopératives et sociétés mutuelles du secteur agricole et de la pêche artisanale afin ii) de contribuer à leur structuration et améliorer les services offerts à leurs membres, dans une optique de transition écologique vers des systèmes de production durable.

TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC - TUNIS

5, Rue Haroun Errachid, Mutuelleville, 1082 Tunis - Tunisie

Tel. +216 71.893.321







iii) Le développement de partenariats Public/Privé pour la gestion de services/biens publics dans les domaines de l'agriculture et de la pêche durable.

- iv) Le renforcement des capacités nationales en matière d'alimentation scolaire liée à la production locale (ASPL), contribuant ainsi au développement d'un « marché institutionnel » pour alimenter en produits locaux les cantines scolaires. Cette action sera réalisée par le PAM.
- v) La mise en place d'une ingénierie d'animation du fonds pour définir la politique de subvention, promouvoir le fonds, orienter les promoteurs, suivre les effets des appuis. Ainsi, les Institutions de Recherche (à travers l'Institut de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles IRESA) en tant que acteurs clés du changement vers des systèmes de production et de transformation agro écologiques et durables, seront activement associées à la divulgation des principes de durabilité comme critère d'éligibilité pour l'accès au fonds d'appui. Le programme prévoit aussi des actions ciblées d'information et sensibilisations adressées à une vaste gamme d'opérateurs publics et privés du secteur (Groupements professionnels, syndicats, associations de la société civile, organismes de certification, etc) qui seront activement impliqués dans la mise en œuvre du programme.

ADAPT a démarré le 21 décembre 2020 pour une durée estimée de 94 mois (environ 8 ans). Le programme a été conçu d'une manière complémentaire avec le programme PRASOC (Programme d'appui au secteur privé et à l'inclusion financière dans les domaines de l'agriculture et de l'économie sociale et solidaire), financé par la Coopération italienne et la Caisse des Dépôts et Prêts italienne. Il s'agit d'une ligne de crédit pour le secteur privé qui est en cours d'exécution. Le programme ADAPT s'inscrit aussi dans un plus grand portefeuille consacré au « Développement économique et création d'emplois » financé par la Coopération italienne en Tunisie, comprenant d'autres initiatives en soutien du secteur privé ainsi qu'aux investissements du secteur publique (ligne de crédit de 73 M € à soutien des PMEs tunisiennes, programma d'aide à la balance des paiements de la Tunisie de 145 millions d'euros, conversion de la dette, de 50 millions d'euros, etc).

La mise en œuvre du Programme ADAPT est assurée par une Unité de Gestion du Programme (UgP) crée et gérée par l'AICS Tunis. L'UgP est responsable de l'exécution de ADAPT et du maintien des relations avec les partenaires du Programme et le bailleur de fonds. L'UgP travaille en étroite coordination avec le personnel de l'AICS Tunis et notamment avec l'équipe en charge du secteur « Développement économique et création d'emploi » et sous la coordination du Responsable du secteur.

L'UgP sera composée par les Programme Officers, l'Expert/e de la Communication, l'Expert/e en gestion administrative/ financière / passation de marchés, l'Expert/s administratif/ve et financier/ère en phase de recrutement et un/e assistant/e de programme junior. En outre, elle sera supportée par des experts internationaux et locaux qui seront recrutés par l'UgP.

L'AICS Tunis, selon ces procédures de gestion des conventions de contribution UE, a nommé en interne deux figures qui assurent le contrôle technique et financier des activités de l'UgP: un Vérificateur des opérations et un Vérificateur financier. Les deux profils assurent un double contrôle des activités de l'UgP sur le plan financier, procédurale et technique.

La gouvernance du programme est assurée par un Comité de Pilotage dont ils font partie l'AICS, l'UE, le PAM, le Ministère de l'Agriculture, l'APIA (Agence de promotion des Investissements Agricoles), la BCT

TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC - TUNIS

5, Rue Haroun Errachid, Mutuelleville, 1082 Tunis – Tunisie

Tel. +216 71.893.321









(Banque Centrale de Tunisie), l'ACM (Autorité de Contrôle de la Microfinance), le MEFAI (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement).

Il est prévu aussi un Conseil Technique composé principalement par l'AICS et les Institutions de Recherche chapotées par l'IRESA qui sera fonctionnel tout au long de la vie du Programme. Il s'agit d'un Conseil consultatif qui assure les compétences techniques et professionnelles nécessaires à la mise en œuvre du Programme.

TERMES DE REFERENCE

Lieu d'affectation : Siège régional de Tunis, avec des missions de terrain sur toute la Tunisie.

Contrat et rémunération: 58.360,20 euros annuels bruts + ajustement pays

Durée : 12 mois, inclus 2 mois d'essai, avec une possibilité d'extension jusqu'à un maximum de 48 mois en total.

Période indicative de démarrage des activités : Mars 2022

1. PRINCIPALES FONCTIONS

L'expert/e en gestion administrative/ financière / passation de marchés du programme travaillera sous la supervision directe du/de la responsable du secteur « Développement économique et création d'emploi » et sous la supervision générale du Représentant du Siège Régional AICS de Tunis, qui est mandaté par l'AICS Rome pour gérer tous les Programmes de coopération déléguée de compétence du Siège AICS de Tunis. L'expert/e fournira un support au/à la Responsable du secteur « Développement économique et création d'emploi » en ce qui concerne les tâches liées à la mise en œuvre et à la gestion administrative, juridique et financière des activités prévues à l'Annexe I « Description de l'action » de la convention de contribution qui sont confiées à l'AICS.

L'expert/e en gestion administrative/ financière / passation de marchés est chargé/e de la gestion administrative et financière du programme ainsi que de la préparation, du lancement et du suivi des procédures de passation de marchés (appel d'offres, appel à propositions, etc.) ainsi que leur gestion d'un point de vue administratif et financier. L'expert/e sera aussi responsable de la gestion du budget du programme ADAPT selon les procédures PRAG/AICS et de la supervision de la gestion comptable du programme pour l'exécution des activités inclues dans la Convention de contribution. Dans l'exécution de ses tâches, il/elle travaille en étroite collaboration avec les autres membres de l'UgP et il/elle devra coordonner et superviser le travail de l'assistant/e comptable et financier/ère qui sera recruté/ée par l'UgP. L'expert devra se coordonner aussi avec le personnel de l'AICS Tunis, notamment avec le Vérificateur financier et le bureau administratif de l'AICS Tunis.

L'Expert/e en gestion administrative/ financière / passation de marchés, en coordination avec le/la Responsable du secteur « Développement économique et création d'emploi », et avec le vérificateur financier, sous la responsabilité du Représentant du Siège AICS de Tunis, sera chargé/e des tâches décrites ci-dessous.

TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC - TUNIS

5, Rue Haroun Errachid, Mutuelleville, 1082 Tunis – Tunisie

Tel. +216 71.893.321

E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it
Site web: https://tunisi.aics.gov.it/









- 1. Initier et coordonner les processus de passation des marchés en étroite collaboration avec le/la Responsable du secteur « Développement économique et création d'emploi » et les Programme Officers de l'UgP, y compris la préparation de la documentation des dossiers pour les procédures d'appel d'offres et les procédures d'appel à propositions conformément à la loi italienne sur les marchés publics, les règlements AICS et le guide pratique des procédures contractuelles pour l'action extérieure de l'UE (PRAG);
- 2. Assumer la fonction de responsable unique (« RUP *Responsibile Unico della Procedura* ») pour les procédures de passation de marchés lancées par l'UGP;
- 3. Fournir un soutien administratif aux Comités d'évaluation des offres / propositions, préparer les documents des contrats et des conventions de subvention accompagnés d'un rapport explicatif, suivre l'exécution et la clôture des contrats d'un point de vue administratif et coordonner la préparation de toute documentation annexée;
- 4. Organiser des séances d'information de nature procédurale et financière avant et pendant les appels d'offres ou à propositions pour les sociétés, les consultants, et tous les candidats aux appels sur les procédures administratives et financières ;
- 5. Élaborer la documentation de nature administrative et financière nécessaire afin de garantir la réalisation des activités du Programme et les livrables prévus dans le contrat, y inclus les rapports financiers :
- 6. Interagir avec les sociétés, les consultants et les bénéficiaires de subventions pour les questions administratives, financières et juridiques ;
- 7. Assurer le suivi financier du budget du programme et fournir un conseil administratif et financier au/à la Responsable du secteur « Développement économique et création d'emploi » sur les ajustements nécessaires à faire sur le budget et sur le plan de travail ;
- 8. Agir en tant que point focal pour toutes les questions financières et administratives avec le partenaire (le PAM), le bailleur de fonds (UE), l'AICS Rome et les bénéficiaires du programme ;
- 9. Assurer le respect des obligations financières, à la fois externes (vers l'UE) et internes (vers l'AICS Rome et l'AICS Tunis) et superviser le respect des obligations financières dont la responsabilité est confiée à l'assistant/e comptable et financier/ère;
- 10. Coordonner le travail de l'assistant/e comptable et financier/ère pour assurer la correcte comptabilité du programme en ligne avec les procédures AICS et UE ;
- 11. Fournir une assistance au/à la Responsable du secteur « Développement économique et création d'emploi » et au Représentant régional de l'AICS dans l'application et l'interprétation correctes de la législation européenne pendant la mise en œuvre du programme. Fournir des conseils et des opinions techniques sur l'application et l'interprétation de la législation italienne et européenne, en agissant d'une manière préventive afin d'identifier et résoudre tout possibles conflits entre la législation européenne et italienne pertinente et la législation locale ;
- 12. Soutenir le Représentant régional de l'AICS lors des missions d'audit / d'évaluation internes et externes, en collaboration avec le/la Responsable du secteur « Développement économique et création d'emploi » au sein de l'AICS et les Programme Officers de l'UgP;

TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC - TUNIS

5, Rue Haroun Errachid, Mutuelleville, 1082 Tunis – Tunisie

Tel. +216 71.893.321







- 13. En collaboration avec le Bureau administratif de l'AICS Tunis, ainsi qu'avec l'Expert/e de la communication de l'UGP AICS, assurer publicité et transparence à la publication annuelle de la liste des bénéficiaires et fournisseurs sur le site institutionnel et sur le site du programme ;
- 14. En collaboration avec le Bureau administratif du Bureau régional de l'AICS Tunis, ainsi qu'avec l'Expert/e de la communication de l'UGP AICS, assurer publicité et transparence à la publication des documents d'appel d'offres sur le site Internet AICS Tunis et AICS Rome et sur le site Internet du programme ;
- 15. Vérification des rapports financiers fournis par le PAM dans le cadre de l'Accord de partenariat signé en janvier 2021 ;
- 16. Toute autre tâche ou responsabilité qui lui sera confiée en relation avec le présent Avis.

Interdiction de conduire d'autres activités professionnelles: Le/la candidat/e sélectionné/ée ne doit avoir exercé, au cours des trois dernières années, aucune activité commerciale en Tunisie, ni être en situation de conflit, voire potentiel, d'intérêts portant atteinte à l'exercice impartial de les fonctions prévues à l'article 53 du décret législatif no. 165 de 2001, visée par la loi n ° 190 de 2012 et par le Code d'éthique et de conduite de l'AICS mentionné au point 7 ci-dessous. Le comité d'évaluation de la procédure se réserve le droit de vérifier, sous peine d'exclusion, la conformité de ce qui a été déclaré à cet égard par le candidat sélectionné.

2. PROFIL DU CANDIDAT

2.1 Conditions d'éligibilité essentielles :

Les candidats seront considérés comme éligibles pour la sélection sur la base des exigences essentielles suivantes, à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :

- 2.1.1 Âge n'excédant pas (au moment de la signature du contrat) celui requis pour la retraite par la réglementation locale (60 ans) ou par la réglementation italienne (réf. Loi 398/87) pour les candidats soumis à la sécurité sociale italienne (67 ans);
- 2.1.2 En bon état de santé apte à l'emploi ;
- 2.1.3 Ne pas avoir eu, au cours de trois ans précédant la date d'expiration de l'avis, une appréciation d'insuffisance dans l'évaluation des travaux effectués / exécutés dans le cadre de contrats de travail signés avec des bureaux de l'AICS :
- 2.1.4 Diplôme universitaire (*Diploma di Laurea Magistrale*/ *A ciclo unico* /*BAC* + 5) en administration publique, loi, économie, finance, sciences politiques et sociales, développement international ou domaines connexes. D'autres diplômes dans d'autres domaines peuvent être pris en considération s'ils sont accompagnés d'une expérience sectorielle d'au moins 5 ans additionnels aux 5 ans d'expérience professionnelle postuniversitaire minimum requise au point 2.1.5. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un concours public, les candidats peuvent utiliser l'équipollence d'admission aux concours publics, publiée sur le site Internet du ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche (www.miur.it);
- 2.1.5 Au moins 5 ans d'expérience professionnelle postuniversitaire au sein des organisations internationales et/ou Union Européenne et/ou des agences d'aide gouvernementales et/ou des ONG avec un rôle administratif et/ou financier et/ou légal et/ou de responsable de passation des marchés.

TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC - TUNIS

5, Rue Haroun Errachid, Mutuelleville, 1082 Tunis – Tunisie

Tel. +216 71.893.321











- 2.1.6 Maîtrise de l'italien (niveau C2 Cadre européen commun de référence) ;
- 2.1.7 Maîtrise du français (niveau B2 Cadre européen commun de référence);
- 2.1.8 Connaissance de l'anglais (au moins niveau B1 Cadre européen commun de référence);
- 2.1.9 Maîtrise de l'utilisation des applications Microsoft Office.

2.2 Conditions d'éligibilité préférentielles :

Les conditions suivantes constitueront la qualification préférentielle pour le poste :

- 2.2.1 Diplômes d'études supérieures (master universitaire, doctorat ou autres cours d'enseignement supérieur reconnus dans le secteur d'intérêt) en plus des exigences minimales indiquées au point 2.1.3 ci-dessus ;
- 2.2.2 Connaissance de l'arabe de base (au moins niveau A2 Cadre européen commun de référence) ;
- 2.2.3 Expérience professionnelle en gestion de projets financés par l'UE, de procédures de subvention et d'appel d'offres ;
- 2.2.4 Expérience de travail antérieure pour le compte du Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale Direction Générale pour la coopération au développement et/ou l'Agence italienne pour la Coopération au Développement et/ou Union Européenne ;
- 2.2.5 Expérience professionnelle dans la région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord) ;

3. COMMENT POSTULER

La candidature doit inclure :

- 1. Déclaration juridiquement contraignante signée (conformément à l'article 46 du D.P.R. italien 28.12.2000
- n. 445) selon le modèle ci-joint, déclarant :
- A. Nom, prénom, date et lieu de naissance ;
- B. Résidence;
- C. Citoyenneté;
- D. Pleine jouissance des droits politiques et civils ;
- E. Absence de condamnation pour toute infraction pénale et absence de toute accusation pénale en Italie et à l'étranger ;
- F. Ne pas avoir été licencié, dispensé, déclaré caduc ou licencié d'un emploi dans un public administration, en Italie et à l'étranger ;

Toute fausse déclaration entraînera des sanctions pénales selon l'article 76 du D.P.R. italien. n. 445 du 28.12.2000, tel que modifié et complété par la suite, risque la cessation immédiate de l'emploi et la perte de toute prestation indûment obtenue.

Les candidatures doivent également inclure :

- 2. Curriculum vitae **signé en italien** (**format Europass**) précisant le mois et l'année exacts de début et de fin de chaque expérience, ainsi que le nombre total de mois pour chaque expérience.
- 3. Lettre de motivation signée en français ;
- 4. Copie du passeport valide.

TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC - TUNIS

5, Rue Haroun Errachid, Mutuelleville, 1082 Tunis – Tunisie Tel. +216 71.893.321

E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it
Site web: https://tunisi.aics.gov.it/





Programme d'Appui au Développement Durable dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche Artisanale en Tunisie (ADAPT)

Contrat n. ENI/2020/416-672 CUP : H59J20001490006



Les candidats doivent également fournir un numéro de téléphone et une adresse e-mail pour les communications et doivent informer l'AICS Tunis de tout changement intervenu après la soumission de la candidature.

Les candidatures dûment datées et signées, et en format PDF, doivent être soumis à l'adresse électronique suivante : segreteria.tunisi@aics.gov.it avant le 16.02.2022 à 14h00 (heure de Tunis). L'objet de l'e-mail doit contenir le numéro de l'avis de vacance 2/AICSTUNISI/2022.

Veuillez noter que seules les demandes complètes (y compris les documents 1, 2, 3 et 4) reçues dans les délais seront acceptées et prises en considération.

4. EXCLUSION DE LA PROCEDURE DE SELECTION

Les conditions suivantes détermineront l'exclusion de la procédure de sélection :

- a) Les demandes ne répondant à une ou plusieurs conditions d'éligibilité essentielles (voir point 2.1);
- b) La candidature est reçue après la date limite indiquée dans cette annonce (voir point 3);
- c) Les documents de candidature ne sont pas signés (voir point 3).

5. EVALUATION DES CANDIDATURES

Une fois le délai pour la soumission des candidatures est expiré, le Représentant de l'AICS Tunis évalue la recevabilité des demandes en ce qui concerne la présence des conditions d'éligibilité essentielles et l'absence de motifs d'exclusion. L'exclusion est communiquée aux candidats concernés.

Par la suite, le Représentant de l'AICS nomme un comité d'évaluation qui sera composé de trois membres, qui remplissent les conditions d'autonomie et d'impartialité à l'égard des candidats. Le comité évalue le des candidatures en attribuant une note globale maximale de 100 points selon les critères suivants :

QUALIFICATIONS (70 points max)

L'évaluation de l'éducation, des compétences et de l'expérience professionnelle, ainsi que la possession des conditions d'éligibilité essentielles et préférentielles telles qu'indiquées dans la documentation soumise par le candidat, seront effectuées conformément aux paramètres ci-dessous.

Éducation – 10 points max

- 2 points pour chaque « Diploma di Laurea » supplémentaire par rapport au diplôme d'études demandé ;
- 2 points pour chaque Master de premier niveau obtenu ;
- 3 points pour chaque Master de deuxième niveau obtenu ;
- 5 points pour chaque Doctorat de recherche.

Compétences linguistiques – 10 points max

- 3 points pour chaque niveau de connaissance de la langue française supplémentaire au niveau B2 (Cadre européen commun de référence) pour un max de 6 points ;
- 1 point pour chaque niveau de connaissance de la langue anglaise supplémentaire au niveau B1 (Cadre européen commun de référence) pour un max de 2 points ;

TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC - TUNIS

5, Rue Haroun Errachid, Mutuelleville, 1082 Tunis - Tunisie

Tel. +216 71.893.321







• 1 point pour l'arabe de base (niveau A2 - Cadre européen commun de référence) et 0,5 point pour chaque niveau supplémentaire à celui indiqué par le présent pour un max de 2 points ;

Évaluation des expériences professionnelles – 40 points max

• 28 points pour 5 ans d'expérience professionnelle postuniversitaire au sein des organisations internationales et/ou Union Européenne et/ou des agences d'aide gouvernementales et/ou des ONG avec un rôle administratif et/ou financier et/ou légal et/ou de responsable de passation des marchés ; 3 points pour chaque semestre d'expérience professionnelle supplémentaire aux 60 mois demandés par l'Avis de sélection pour un max de 40 points.

Évaluation des conditions d'éligibilité préférentielles – 10 points max

- •1 point pour chaque semestre d'expérience professionnelle en gestion de projets financés par l'UE, de procédures de subvention et d'appel d'offres, pour un maximum de 4 points
- •1 point pour chaque semestre d'expérience professionnelle pour le compte du Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale Direction Générale pour la coopération au développement et/ou l'Agence italienne pour la Coopération au Développement et/ou Union Européenne pour un maximum de 4 points ;
- 1 point pour chaque semestre d'expérience professionnelle dans la région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord) pour un maximum de 2 points.

ENTRETIEN (30 points max)

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 40 points sur les qualifications (comprenant l'art. 2.1 - Conditions d'éligibilité essentielles, et l'art. 2.2 - Conditions d'éligibilité préférentielles), seront inclus dans la liste restreinte et invités à un entretien.

L'entretien se déroule auprès du Siège de l'AICS Tunis ou par visioconférence (Skype).

L'entretien se déroule dans les langues indiquées dans l'appel à candidatures et évalue les connaissances et l'expérience du candidat, sa capacité à réaliser les tâches en question, les compétences linguistiques requises et toute autre compétence jugée nécessaire pour évaluer le profil du candidat. L'avis d'entretien est envoyé par e-mail à l'adresse indiquée par le candidat au moment de la candidature. Les candidats n'ont pas droit au remboursement des frais encourus dans le cadre de l'entretien.

Un test écrit peut également être demandé.

Score final

À l'issue de l'entretien, un classement est établi uniquement pour les candidats ayant obtenu une note d'au moins 18/30 pour l'entretien et globalement d'au moins 60% du maximum attribuable (60 points sur 100).

6. RESULTAT DE LA SELECTION

TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC - TUNIS

5, Rue Haroun Errachid, Mutuelleville, 1082 Tunis – Tunisie Tel. +216 71.893.321









Tous les candidats qui ont postulé à l'avis de vacance seront informés via e-mail des résultats du processus de sélection.

Le/la candidat/e ayant obtenu le score le plus élevé dans la liste de classement recevra l'annonce via e-mail. La liste de classement reste valable un an et peut être prolongée d'un an pour des besoins motivés liés à la mise en œuvre de l'initiative. En cas de refus du candidat sélectionné ou de résiliation anticipée du contrat, le bureau se réserve le droit de contacter un/e autre candidat/e de la liste de classement - si les ressources financières nécessaires sont disponibles.

En cas d'égalité, le/la plus jeune candidat/e sera préféré.

Dans le contrat de travail stipulé entre l'AICS Tunis et la personne sélectionnée à l'issue de la procédure de sélection, il est prévu pour les deux parties de se retirer du contrat en présence d'une juste cause, ou d'un fait d'une gravité telle qu'elle ne permet pas la poursuite, même pas provisoire, de la relation de travail.

Le contrat de travail doit obligatoirement prévoir l'engagement du candidat sélectionné à signer le code d'éthique et de comportement du personnel utilisé par l'Agence italienne de coopération au développement conformément à l'art. 11, paragraphe 1, let. c) de l'arrêté ministériel du 22 juillet 2015, n. 113.

7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La soumission de candidatures par un/e candidat/e implique son consentement au traitement de ses données personnelles, y compris les données sensibles, par le personnel affecté à la garde et au stockage des candidatures et à leur utilisation aux fins du processus de sélection.

Le Représentant de l'AICS Tunis est responsable du traitement des données personnelles.

8. CLAUSE DE PROTECTION

À tout moment du processus de sélection, le Bureau de Tunis de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement se réserve le droit de mettre fin au processus de recrutement.

9. PUBLICITE

Cet avis de sélection est publié sur le site Internet de l'AICS et de l'AICS Tunis.

TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC - TUNIS

5, Rue Haroun Errachid, Mutuelleville, 1082 Tunis – Tunisie

Tel. +216 71.893.321

E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it
Site web: https://tunisi.aics.gov.it/

